

23-09-25

**PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE
EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CLOTILDE-DE-
HORTON, TENUE AU LIEU DES SESSIONS, LE
LUNDI 25 SEPTEMBRE 2023 À 19H04, SOUS LA
PRÉSIDENCE DE MADAME JULIE RICARD
MAIRESSE.**

Sont présents :

Julie Ricard	Mairesse
Patrice Pinard	Conseiller siège n° 1
Marlène Langlois	Conseillère siège n° 2
Richard Gélinas	Conseiller siège n° 4
Mélanie Guenet	Conseillère siège n° 5
Manuel Bournival	Conseiller siège n° 6

Sont absents :

Sarah Lamontagne Conseillère siège n° 3

Secrétaire d'assemblée :

Simon Boucher directeur général et
Greffier-trésorier

1 OUVERTURE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président à 19h04. Les membres présents attestent avoir reçu la convocation en main propre. Madame Sarah Lamontagne étant à l'extérieur de la municipalité n'a pu être rencontré en personne.

QUE soit publié l'enregistrement vidéo de la présente séance sur le site internet de la municipalité.

23-0922

2. LECTURE DE L'AVIS DE CONVOCATION

CONSIDÉRANT QUE Les membres présents attestent avoir reçu la convocation en main propre ;

CONSIDÉRANT QUE madame Sarah Lamontagne est à l'extérieur de la municipalité

EN CONSÉQUENCE le conseiller Patrice Pinard propose de renoncer à l'avis de convocation, appuyé par le conseiller Richard Gélinas ;

23-0923

3. APPEL D'OFFRE DE L'ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER ET OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT les soumissions reçues pour l'appel d'offre sur SEAO;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Patrice Pinard appuyé par la conseillère Marlène Langlois d'octroyer le contrat à Les Entreprises Excave Recycle Inc. se trouvant le plus bas soumissionnaire au coût 2 614 850.56\$ taxes incluses pour une durée de cinq ans;

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

La mairesse Julie Ricard répond aux questions du public;

9. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, la présidente déclare la clôture de l'assemblée. Il est 19h11

Présidente

Secrétaire,

Julie Ricard,

Simon Boucher,

Mairesse

greffier-trésorier

Je, Julie Ricard, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec et renonce à mon droit de veto.

Julie Ricard